



## Succession tardive d'une tante

Par **misou69**, le **11/03/2009** à **21:12**

Bonjour,

Ayant déjà posé une question sur le site et ayant une réponse très rapide, je me permets d'abuser du savoir des membres.

La tante de mon mari ( soeur de sa Maman ) est décédée il y a 2 ans, sa Maman est elle même décédée il y a 1 an alors que la succession n'était pas réglée ( pb d'héritiers à l'étranger ).

Comment mon mari hérite-t-il, comme neveu de la défunte ou hérite -t-il de sa mère qui elle même aurait dû hériter de sa soeur si la succession avait été réglée avant son décès ?

Situation un peu compliquée mais la réponse est importante pour les droits que mon mari aura éventuellement à régler.

Merci.